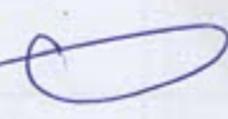


MISSION TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES		CERTIFICAT D'AGRÉMENT POUR LES VÉHICULES TRANSPORTANT CERTAINES MARCHANDISES DANGEREUSES	
Ce certificat atteste que le véhicule désigné ci-après remplit les conditions requises par l'accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR).			
1. Certificat n° : ADR-18-00546-71	2. Constructeur du véhicule : DAF TRUCKS NV	3. N° d'identification du véhicule : XLRTEH4300G182806	4. N° d'immatriculation : ES-964-SK
5. Nom et siège d'exploitation du transporteur, utilisateur, propriétaire : DUCELLIER TRANSPORTS SARL D'EXPL. ANCIEN CHEMIN DE MAQUENS - 11000 CARCASSONNE			
6. Description du véhicule <sup>(1)</sup> : tracteur N3 (PTC > 12 t) <span style="float: right;">(2)</span>			
7. Désignation(s) du véhicule selon le 9.1.1.2 de l'ADR <sup>(3)</sup> :			
EXII	EXIII	FL	OX      AT      MEMU
8. Dispositif de freinage d'endurance <sup>(4)</sup> :			
<input type="checkbox"/> Non applicable			
<input checked="" type="checkbox"/> L'efficacité selon le 9.2.3.1.2 de l'ADR est suffisante pour une masse totale de l'unité de transport de 44.000 t <sup>(5)</sup>			
9. Description de la (des) citerne(s) fixe(s) / du véhicule-batterie (le cas échéant) :			
9.1 Constructeur de la citerne :			
9.2 Numéro d'agrément de la citerne / du véhicule-batterie : /			
9.3 Numéro de série de construction de la citerne / Identification des éléments du véhicule-batterie : /			
9.4 Année de construction :			
9.5 Code-citerne selon 4.3.3.1 ou 4.3.4.1 de l'ADR : /			
9.6 Dispositions spéciales TC et TE selon le 6.8.4 de l'ADR (si applicable) <sup>(7)</sup> : Néant Néant			
10. Marchandises dangereuses autorisées au transport :			
Le véhicule remplit les conditions requises pour le transport des marchandises dangereuses affectées à la (aux) désignation(s) des véhicules indiquée(s) au N°7			
10.1 Dans le cas des véhicules EX/II ou EX/III <sup>(4)</sup>		<input checked="" type="checkbox"/> marchandises de classe 1, y compris le groupe de compatibilité J	
		<input type="checkbox"/> marchandises de classe 1, à l'exception du groupe de compatibilité J	
10.2 Dans le cas d'un véhicule-citerne / véhicule-batterie <sup>(3)</sup> :			
<input type="checkbox"/> seules les matières autorisées d'après le code citerne et toute disposition spéciale indiquée au N°9 peuvent être transportées <sup>(6)</sup>			
ou <input type="checkbox"/> seules les matières suivantes ( classe, n° ONU, et si nécessaire groupe d'emballage et désignation officielle de transport ) peuvent être transportées.			
Seules les marchandises qui ne sont pas susceptibles de réagir dangereusement avec les matériaux du réservoir, des joints, des équipements et des revêtements protecteurs (si applicable) peuvent être transportées			
11. Observations :			
12. Valable jusqu'au : 14/12/2018			
Cachet du service émetteur		Chalon-sur-Saône, le 26/01/2018	
		 Jérôme LAVILLE L'Adjoint au Chef de Subdivision	

1) Selon les définitions des véhicules à moteur et des remorques des catégories N et O telles que définies dans l'annexe 7 de la Résolution d'ensemble sur la Construction des véhicules (R.E.3) ou dans la Directive 97/27/CE .  
 (2) Le cas échéant (concerne les citernes à déchets).  
 (3) Biffer toute mention inutile.  
 (4) Cocher la mention valable.  
 (5) Mentionner la valeur appropriée. Une valeur de 44 tonnes ne limitera pas la « masse maximale admissible d'immatriculation / en service » indiquée dans le(s) document(s) d'immatriculation.  
 (6) Matières affectées au code-citerne indiqué au N°9 ou à un autre code-citerne autorisé selon la hiérarchie au 4.3.3.1.2 ou 4.3.4.1.2, compte tenu, le cas échéant, de la ou des dispositions spéciales.  
 (7) Non exigé lorsque les matières autorisées sont énumérées au n°10.2.

# DUPLICATA

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE VÉHICULES COMPLETS MODÈLE A1 - PAGE 1



A PACCAR COMPANY

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	Wouter Beuman Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	H4EN3 - TE205CD6AZZ - ECA205JMLRSNNKA3355H2
0.2.1.	Nom commercial	XF 480 FT
0.4.	Catégorie de véhicule	N3
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven, Pays-Bas
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du châssis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRTEH4300G182806
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e4*2007/46*0001*19 2017-04-03
	et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres.	véhicule pour la circulation à droite tachymètre échelle métrique
Eindhoven, 03-11-2017		

### MODÈLE A1 - PAGE 2 Catégorie de véhicule N3

1.	Nombre d'essieux et de roues		2	6	
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées		1	Essieu 2	
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)		1	Essieu 1	
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)		1	Essieu 2	arbre
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	4.1. Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	3800 mm	3800 mm	P/A P/A
5.	Longueur	6. Largeur	5920 mm		2550 mm
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)		670 mm		P/A
9.	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage		4500 mm		
11.	Longueur de la zone de chargement	12. Porte-à-faux arrière	P/A		750 mm
13.	Masse en ordre de marche		8007 kg		
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)		5627 kg	2380 kg	P/A P/A
13.2.	Masse réelle du véhicule		8007 kg		
16.	Masses maximales techniquement admissibles				
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible		20500 kg		
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)		8000 kg	13000 kg	P/A P/A
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux		P/A		
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]		50000 kg		
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays		National		FR
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue		19000 kg		
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)		8000 kg	13000 kg	P/A P/A
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux		P/A		
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble		44000 kg		
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:				
18.1.	Remorque à timon d'attelage	18.2. Semi-remorque	P/A		43250 kg
18.3.	Remorque à essieu central	18.4. Remorque non freinée	P/A		P/A
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (semi-remorque, une remorque, une remorque à essieu central)		12493 kg		P/A
20.	Constructeur du moteur	21. Code moteur inscrit sur moteur	DAF Trucks NV		MX-13 355H2

**DUPLICATA**

ES 9695K

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE  
VÉHICULES COMPLETS**

MODÈLE A1 - PAGE 1

A **PACCAR** COMPANY

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	Wouter Beuman Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	H4EN3 - TE205CD6AZZ - ECA205JMLRSNNKA3355H2
0.2.1.	Nom commercial	XF 480 FT
0.4.	Catégorie de véhicule	N3
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven, Pays-Bas
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du châssis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRTEH4300G182806
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e4*2007/46*0001*19 2017-04-03
	et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres.	véhicule pour la circulation à droite tachymètre échelle métrique
Eindhoven, 03-11-2017		

**MODÈLE A1 - PAGE 2**  
Catégorie de véhicule N3

1.	Nombre d'essieux et de roues	2	6
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées	1	Essieu 2
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)	1	Essieu 1
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)	1	Essieu 2 arbre
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	4.1. Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	3800 mm 3800 mm P/A P/A
5.	Longueur	6. Largeur	5920 mm 2550 mm
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)		670 mm P/A
9.	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage		4500 mm
11.	Longueur de la zone de chargement	12. Porte-à-faux arrière	P/A 750 mm
13.	Masse en ordre de marche		8007 kg
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)		5627 kg 2380 kg P/A P/A
13.2.	Masse réelle du véhicule		8007 kg
16.	Masses maximales techniquement admissibles		
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible		20500 kg
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)		8000 kg 13000 kg P/A P/A
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux		P/A
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]		50000 kg
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays		National FR
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue		19000 kg
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)		8000 kg 13000 kg P/A P/A
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux		P/A
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble		44000 kg
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:		
18.1.	Remorque à timon d'attelage	18.2. Semi-remorque	P/A 43250 kg
18.3.	Remorque à essieu central	18.4. Remorque non freinée	P/A P/A
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (semi-remorque, une remorque, une remorque à essieu central)		12493 kg P/A
20.	Constructeur du moteur	21. Code moteur inscrit sur moteur	DAF Trucks NV MX-13 355H2

## Certificat Provisoire d'Immatriculation

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numéro d'immatriculation	(I) Date du CPI	(B) Date de 1ère immatriculation	
ES-964-SK	14/12/2017	14/12/2017	
(H) PERIODE DE VALIDITE	du	au	INCLUS
	14/12/2017	13/01/2018	
attribué à : (C.1) PACCAR FINANCIAL FRANCE SAS			
438022295			
Locataire : (C.3) SARL D'EXPL. TRANSPORTS DUCELLIER			
ANCIEN CHEMIN DE MAQUENS			
11000 CARCASSONNE			
(D.1) Marque	(D.2) Type variante version	(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	(D.3) Dénomination commerciale
DAF	H4EN3TE205CD6AZZECA205JMLRSHNKA3355H2	N30DFATR400J956	XF 480 FT
(E) Numéro d'identification du véhicule	(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg)	(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)	(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
XLRTEH4300G182806	20500	19000	44000
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)	(G.1) Poids à vide national	(J) Catégorie du véhicule CE	(J.1) Genre national
7375	7300	N3	TRR
(J.2) Carrosserie CE	(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	(K) Numéro de réception par type (si disponible)	
BC	PR SREM	e4*2007/46*0001*19	
(P.1) Cylindrée (en cm3)	(P.2) Puissance nette maximale (en kW)	(P.3) Type de carburant	(P.6) Puissance administrative nationale
12902	355	G0	34
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)	(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur	(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)	(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))
	2		85
(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)	(V.7) CO2 (en g/km)	(V.9) Classe environnementale	(X.1) Date de visite technique
1256		595/2009*2016/1718EUR06	14/12/2018
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques			
(Z.1) AUTRE F3 POSS : 50000 KG			
(Z.2) TE POSSIBLE			
(Z.3) ENSEMBLE + 5 ESSIEUX : 1 T			
(Y1) à (Y6) Taxes			
(Y1)	748 €	(Y2)	285 €
(Y3)	0 €	(Y4)	4 €
(Y5)	2.76 €	(Y6)	1039.76 €
			Pour le ministre et par délégation, Sous directeur de la protection des usagers de la route
			
			Ludovic Guillaume

<b>ZONE SUD GARAGE</b>	<b>CHRONOTACHYGRAPHE</b>	<b>FO TAC 23 - Annexe</b>
	<b>Attestation de Contrôle du Limiteur de Vitesse</b>	

**N° d'intervention : 4332**

Échéance de validité de la présente attestation : 19-09-2023

Je soussigné(e),

Station agréée chronotachygraphe : ZONE SUD GARAGE

Vérificateur : BROYER Olivier

Adresse : RUE LAVOISIER 71000 MACON

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h.

Véhicule :

- Marque : DAF
- Catégorie du véhicule : N3
- Numéro de série : XLRTEH4300G182806
- Immatriculation : ES-964-SK

Fait le : 20-09-2022

Lieu : MACON

Signature :



**Garage ZONE SUD GARAGE**  
Rue Lavoisier - Z.I Sud  
71000 MACON  
Tél. : 03 85 29 92 20  
Fax : 03 85 29 92 33  
Siret : 445 125 727 00013  
N° TVA : 18445125727